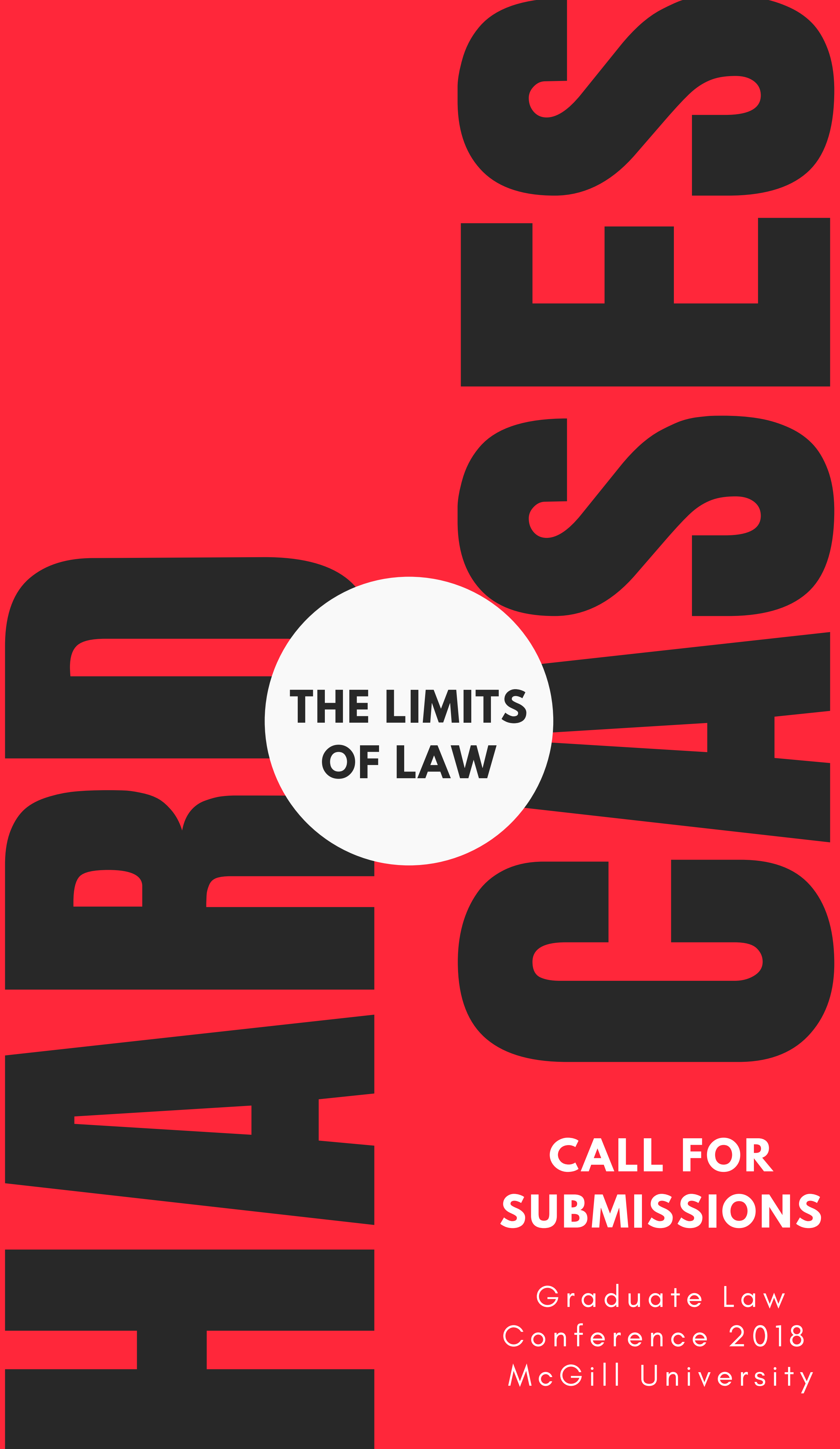




**THE LIMITS
OF LAW**

**CALL FOR
SUBMISSIONS**

Graduate Law
Conference 2018
McGill University

ANNUAL GRADUATE LAW CONFERENCE

Hosted by: Graduate Law Students Association, McGill University

3-4 May 2018, Montréal, Canada

(La version française suit)

CALL FOR SUBMISSIONS

The Graduate Law Students Association (GLSA) of McGill University's Faculty of Law is pleased to announce its 11th Annual Graduate Law Conference, to be held on May 3rd and 4th 2018 in Montreal, Canada.

The conference is open to current masters and doctoral students, recent graduates and early-career academics, specialising in law and related disciplines. The conference is intended to provide participants with a stimulating environment to discuss their work and to facilitate future research collaboration.

Conference Theme - Hard Cases: The Limits of Law

In Law's Empire, Dworkin argues that "[i]n most hard cases there are right answers to be hunted by reason and imagination" (Law's Empire, at viii). The expression "hard cases" refers here to controversial legal questions or questions for which the law does not provide a clear answer. However, legal cases can be "hard" for other reasons. For instance, they can be so because they present a conflict of rights (real or apparent) or a conflict of public goods. They can also be "hard" because they are rare cases arising in exceptional circumstances, or simply because they are deeply complex questions, to which no single or obvious solution exists.

In these cases, are there really "right answers"? How does the law treat such cases? How can it treat them? The purpose of this conference is to explore these questions, and many more stemming from the topic of "hard cases". The expression is used here in a broad sense, to refer to all issues that reveal the limits of law. These limits are sites of legal transformation and innovation, thus being fruitful for academic work.

The conference will be organised along five fields of research, listed below. Abstracts may address a particular "hard case" in these fields, choosing one of the examples provided or proposing a different one. They can also explore the topic from a theoretical perspective. For example, "hard cases" point to the problem of disagreement in local, national and international societies, stemming from the "fact of pluralism" (Rawls). They ask if the law can ever settle debates on contentious issues, if it should, and what type of societies result from such an exercise.

The examples provided are not meant to be exhaustive. In addition, applicants are welcome to submit abstracts which do not fall neatly into one of the stated categories, but are nevertheless broadly related. Submissions can also relate to more than a category.

1. International and transnational law:

- Self-determination and secession (Indigenous peoples, Catalonia, Brexit)
- Justifications and limits of UN and military interventions
- Colonialism in international law
- Transnational tax regulations
- Responsibility of "emergent actors" (corporations, armed groups, etc.)
- Sustainable development and human rights

2. Social justice:

- Sexual crimes and misconduct (Ghomeshi, Weinstein, #metoo, etc.)
- Criminalization of HIV non-disclosure
- Religious accommodation
- Cultural appropriation
- Access to justice
- Policing of speech (public incitement of hatred, gender-neutral writing, etc.)

3. Environmental law:

- Climate change
- Space debris
- Food policy
- Transboundary pollution
- Animal rights
- Regulation of extractive activities

4. Science and Innovation:

- Genetics and Bioethics (use of genetic information, research on living subjects, etc.)
- Surrogacy
- Saviour siblings
- Consent to care (religious beliefs, vulnerability, dignity, etc.)
- Law and innovation (new technologies, over-regulation, social costs, etc.)

5. Legal theory:

- Adjudication of “hard cases” in court
- Disagreement in society and the fact of pluralism
- Judicial activism
- Law in times of crisis and emergency
- Law and “ontological conflicts”

Submission Details

Submissions are welcome from researchers in law and other disciplines. Importantly, forms of expression other than papers (e.g. short films, artwork, etc.) are encouraged.

Submissions should include the title of the work, a 300-word (maximum) abstract, 5 keywords as well as the author’s full institutional affiliation and contact information.

Submissions should be sent by e-mail to gradlawconference.law@mcgill.ca and the subject line of the email should read as follows: “2018 GradLawConference - [Your Name]”.

The **deadline for submission of abstracts is 15th February 2018** and selected participants will be notified by 28th February 2018.

The organizing committee is considering possible publication of conference papers in a peer-reviewed academic journal. If your paper has been published, submitted or accepted for publication elsewhere, please let us know upon submission of abstract.

Travel & Accommodation

All participants are responsible for organizing their own transportation and accommodation. However, a small contribution toward transportation costs may be offered, for self-funded persons, upon provision of receipts.

A light breakfast as well as lunch will be provided by the organizers on both days. A list of reasonably priced hotels and local transport details will also be provided once applicants have been selected.

For enquiries please contact Rapti Menaka Ratnayake or Julia Selman Ayetey at:
gradlawconference.law@mcgill.ca.

All relevant information about the conference can be found on the conference website, at:
<http://www.mcgill.ca/agcl/>. The website will be updated regularly.

Dean Maxwell and Isle Cohen Doctoral Seminar Series in International Law

The conference will be held in collaboration with the Dean Maxwell and Isle Cohen Doctoral Seminar Series in International Law. This seminar is held in honour of the late Maxwell Cohen and his wife Isle. As Dean of McGill University's Faculty of Law (from 1964 to 1969), Maxwell Cohen was pivotal in establishing McGill as an institution at the forefront of legal education in Canada. He remains renowned for his international law scholarship.

CONFÉRENCE ANNUELLE DES ÉTUDIANT.E.S DES CYCLES SUPÉRIEURS

Organisée par : l'Association des étudiant.e.s des cycles supérieurs en droit
Université McGill

3 et 4 mai 2018, Montréal, Canada

APPEL À COMMUNICATIONS

L'Association des étudiant.e.s des cycles supérieurs en droit (AECSD) de l'Université McGill est fière d'annoncer la tenue de la 11^{ème} édition de sa conférence annuelle, qui se tiendra les 3 et 4 mai 2018 à Montréal.

La conférence s'adresse aux étudiant.e.s à la maîtrise ou au doctorat (présentement inscrit.e.s ou récemment gradué.e.s) ainsi qu'aux jeunes professeur.e.s, oeuvrant en droit ou dans une discipline connexe. La conférence vise à permettre aux participant.e.s d'échanger sur leurs travaux dans un environnement stimulant, ainsi qu'à favoriser les rencontres en vue de faciliter d'éventuelles collaborations de recherche.

Thème de la conférence – Cas difficiles : les limites du droit

Dans L'Empire du droit, Dworkin avance que « dans la plupart des cas difficiles, il faut que la raison et l'imagination se mettent à la recherche de bonnes réponses » (L'Empire du droit, préface, p. x). L'expression « cas difficiles » réfère ici à des questions légales controversées ou à des questions auxquelles le droit n'apporte pas de réponse claire. Cependant, les questions posées par le droit peuvent être « difficiles » pour bien d'autres raisons encore. Par exemple, elles peuvent l'être parce qu'elles font naître un conflit de droits (réel ou apparent), ou encore un conflit dans la distribution de biens publics. Elles peuvent l'être également parce qu'elles représentent des cas rares, se présentant dans des circonstances exceptionnelles, ou encore parce qu'elles posent des problèmes complexes pour lesquelles aucune solution évidente n'existe.

Dans ces cas, existe-t-il vraiment de « bonnes réponse »? Comment le droit traite-t-il les cas difficiles? Comment peut-il les traiter? L'objectif de la conférence sera d'explorer ces questions, ainsi que plusieurs autres se rattachant au thème des « cas difficiles ». L'expression est utilisée ici dans son sens large pour référer à toute question révélant les limites du droit. C'est confronté à ses limites que le droit se transforme et innove. Les cas difficiles représentent donc un terreau fertile pour l'avancement du droit, et un bon point de départ pour la réflexion juridique.

La conférence sera organisée autour de cinq axes de recherche, listés ci-dessous. Les communications peuvent traiter d'un cas difficile se présentant dans l'un ou l'autre de ces domaines, en choisissant l'un des exemples proposés ou en soumettant un autre. Elles peuvent également explorer le thème d'un point de vue théorique, par exemple en abordant la question des désaccords présents en société et découlant du « fait du pluralisme » (Rawls) caractérisant les communautés locales, nationales et internationales modernes. Ces désaccords sont des cas difficiles, en ce qu'ils interrogent le pouvoir/devoir du droit d'imposer une réponse unique et posent la question de savoir quel type de société résulte d'un tel exercice.

Les exemples proposés sont fournis à titre indicatifs et ne sont donc pas exhaustifs. De plus, les participant.e.s peuvent proposer des communications qui ne s'inscrivent pas directement dans l'une des catégories identifiées, mais demeurent néanmoins liées généralement aux thème et axes de recherche. Les propositions peuvent également s'inscrire dans plus d'une catégorie à la fois.

1. Droit international et transnational:

- Droit à l'auto-détermination et sécession (peuples autochtones, Catalogne, Brexit, etc.)
- Justifications et limites du droit d'intervention militaire
- Colonialisme et droit international
- Taxation transnationale
- Responsabilité des « acteurs émergents » (corporations, groupes armés, etc.)
- Développement durable et droits humains

2. Justice sociale:

- Crimes et inconduites sexuels (Ghomeshi, Weinstein, #moiaussi, etc.)
- Criminalisation de la non-divulgence du VIH
- Accommodements religieux
- Appropriation culturelle
- Accès à la justice
- Réglementation des discours (incitation à la haine, écriture inclusive, etc.)

3. Droit de l'environnement:

- Changements climatiques
- Débris extra-atmosphériques
- Politique alimentaire
- Pollution transfrontalière
- Droit des animaux
- Régulation des industries extractives

4. Science et innovation:

- Génétique et bioéthique (utilisation de l'information génétique, recherche sur êtres vivants, etc.)
- Maternité de substitution
- Bébés-médicaments
- Consentement aux soins (personnes croyantes, personnes vulnérables, respect de la dignité, etc.)
- Droit et innovation (nouvelles technologies, réglementation excessive, coût social, etc.)

5. Théorie du droit:

- Interprétation et application du droit par les tribunaux dans les cas difficiles
- Pluralisme et désaccords en société
- Activisme judiciaire
- Le droit en période de crise et en situation d'urgence
- Le droit et les « conflits ontologiques »

Format des propositions

Nous invitons les propositions de chercheuses et chercheurs en droit ou en science sociale et encourageons les formes d'expression autres qu'écrites (courts métrages, oeuvres d'art visuel, etc.).

Les propositions doivent inclure le titre de la présentation, un résumé d'au plus 300 mots, 5 mots clés, ainsi que l'affiliation institutionnelle et les coordonnées de l'auteur.e.

Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : gradlawconference.law@mcgill.ca. Elles doivent indiquer en objet « 2018 GradLawConference - [Nom de l'auteur.e] ».

La date limite pour l'envoi d'une proposition est le 15 Février 2018. Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront notifié.e.s par courriel au plus tard le 28 février 2018.

Le comité organisateur de la conférence évalue la possibilité d'inviter les participant.e.s à publier une version écrite de leur communication dans une revue scientifique avec comité de révision. Si votre communication a déjà fait l'objet d'un article publié ou soumis pour publication, veuillez l'indiquer dans votre proposition.

Transport et hébergement

Les participant.e.s seront responsables d'organiser et de couvrir les frais de leurs déplacements et hébergement pour la durée de la conférence. Toutefois, une contribution financière pourra être offerte aux participant.e.s ne bénéficiant pas d'aide financière, sur présentation de reçus.

Un petit-déjeuner léger ainsi que le dîner seront servis durant la conférence. Une liste d'hôtels et d'hébergement à prix raisonnable sera aussi fournie aux participant.e.s.

Pour toute question relative à la conférence, veuillez contacter Rapti Menaka Ratnayake ou Julia Selman Ayetey à l'adresse suivante : gradlawconference.law@mcgill.ca.

Toutes les informations pertinentes sur la conférence se retrouvent sur le site web de l'événement : <http://www.mcgill.ca/agcl/>. Le site web sera mis à jour régulièrement.

Séminaire doctoral en droit international du doyen Maxwell & Isle Cohen

La Conférence annuelle des étudiant.e.s des cycles supérieurs accueillera le séminaire doctoral en droit international du doyen Maxwell & Isle Cohen. Ce séminaire annuel se tient en l'honneur du distingué Maxwell Cohen et de son épouse, Isle Cohen. Maxwell Cohen a été doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill de 1964 à 1969, et a hautement contribué à développer la réputation de l'institution dans l'enseignement du droit. Il est reconnu pour ses travaux d'importance en droit international.